

SANTÉ

Parkinson : un hôpital de Marseille va tester le cannabis thérapeutique

À l'hôpital de la Timone, à Marseille, sera bientôt menée une étude sur les effets du cannabis thérapeutique pour les patients atteints de la maladie de Parkinson.



Photo d'illustration domaine public/Pixabay

C'est une première en France : l'hôpital de Timone, à Marseille (Bouches-du-Rhône), va tester le cannabis thérapeutique sur des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, **rapporte LCI**.

Ce test se fera dans le cadre d'une étude financée par le centre d'excellence Dhune et l'association France-Parkinson. Elle sera menée conjointement par le CNRS, l'Institut de neurosciences et le service de neurologie et de pathologie de l'hôpital de La Timone.

PUBLICITÉ



Une trentaine de patients volontaires souffrant de la maladie de Parkinson vont ainsi être recrutés pour participer à l'étude, qui devrait durer un an. Ils inhaleront du cannabis thérapeutique.

Pour les soignants et chercheurs, la première étape consistera à "étudier les principes actifs du produit (THC et CBD) afin de trouver sa combinaison optimale, à partir de cannabis de synthèse". La deuxième visera à tester les effets sur les troubles moteurs, l'anxiété et la dépression liés à Parkinson.

Le protocole de l'étude doit d'abord être validé par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Et ses résultats devront à leur tour être validés par de nouvelles études.

La France avance lentement sur le sujet

Les patients français voulant recourir au cannabis thérapeutique pour se soulager sont jusqu'à présent contraints de se fournir sur le marché illégal ou d'aller à l'étranger - entre 300 000 et un million de malades pourraient être concernés.

En décembre, l'ANSM a toutefois souhaité qu'une expérimentation du cannabis thérapeutique en France puisse être mise en place avant fin 2019. Elle propose que le cannabis soit pour les "patients dans certaines situations cliniques et en cas de soulagement insuffisant ou d'une mauvaise tolérance des thérapeutiques, médicamenteuses ou non, accessibles".

Une autorisation du cannabis médical pourrait voir le jour avant 2020, **souligne Le Parisien**, qui indique que quatre nouveaux groupes d'experts travaillent sur l'équilibre bénéfices/risques du cannabis sur ordonnance, afin de le valider... ou non.

Au niveau européen, le 13 février dernier, le Parlement européen a voté une résolution sur la légalisation de cannabis thérapeutique.

Cannabis thérapeutique : où en est la France ?

Les professionnels du chanvre ont regretté début février une législation française trop complexe et un "flou juridique".

La loi française ne fait pas la distinction entre le chanvre "récréatif" qui contient beaucoup de tétrahydrocannabinol (le THC, une substance psychotrope et illégale), le chanvre à usage "bien-être", et le chanvre thérapeutique, qui ne contiennent eux quasiment que du cannabidiol (CBD), une molécule aux propriétés apaisantes, non stupéfiante, et légale.

En France, troisième producteur mondial de chanvre derrière la Chine et le Canada, l'utilisation industrielle et commerciale de la plante est très réglementée. Seules la fibre et les graines peuvent être utilisées - pas la fleur, riche en CBD -, et la plante doit contenir moins de 0,2% de THC.

En revanche, la réglementation européenne autorise la commercialisation du chanvre en utilisant la plante entière. Au total, 21 pays de l'Union européenne autorisent déjà le cannabis à usage thérapeutique.

AFP